



## **REGLEMENT DES LABORATOIRES 2020-2021**

Consignes à respecter par les apprenants lors des Travaux Pratiques

Les règles de comportement précisées dans le Règlement Intérieur d'AGROTEC sont, bien sûr, à respecter en salle de Travaux Pratiques (TP).

### **HYGIENE**

- Interdiction de boire, de manger, de fumer ou de chahuter.
- Se laver les mains obligatoirement en fin de séance.
- Avoir une blouse propre

### **SECURITE**

- Nécessité de se munir d'un vêtement de protection (blouse en coton à manches longues et boutonnée) et de venir en TP avec des chaussures fermées (pas de claquettes).
- Les cheveux doivent être attachés.
- Les vêtements (manteau, blouson...) doivent être retirés et suspendus au fond de la salle.
- Le port de lentilles de contact doit être signalé.
- L'utilisation de gants et de lunettes de protection appropriés fournis par l'établissement scolaire est obligatoire si la manipulation le nécessite.
- Interdiction de pipeter à la bouche. Les propipettes sont fournies.
- Interdiction de boire ou manger les produits mis à disposition.
- Interdiction de mettre son nez au dessus des produits pour les sentir.
- Reboucher les flacons après leur utilisation.
- Garder un espace propre et dégagé. Les allées entre les paillasse doivent être dégagées (pas de sacs stationnés et gênants la circulation).
- En cas d'incident, prévenir l'enseignant et/ou le personnel de laboratoire, ne pas céder à la panique.
- Il est interdit d'ouvrir l'armoire électrique.
- Respecter les vannes de gaz.
- Etre vigilant avec l'utilisation des produits inflammables.
- Une attention toute particulière doit être apportée à la connaissance des pictogrammes.
- Mettre les résidus de la manipulation dans les récipients de stockage mis à disposition selon les propriétés du produit.
- Interdiction d'introduire un objet quelconque dans les prises électriques.
- N'utiliser les équipements de sécurité (douche, extincteur...) qu'en cas d'urgence.

### **MANIPULATION**

- Les affaires personnelles (cahier, trousse...) doivent être positionnées de manière à ne pas encombrer l'espace de travail sur la paillasse.
- Le port de bijoux est sous la responsabilité de son/sa propriétaire et peuvent être interdits pour certains travaux pratiques par mesure d'hygiène et de sécurité.
- En règle générale, travailler calmement et éviter les gestes brusques.
- Eviter les déplacements inutiles.
- Manipuler debout et au-dessus de la paillasse.
- Respecter les consignes fournies dans les protocoles.
- Réfléchir et être responsable.